

# **TUTORIEL**

Pour déposer une demande d'aide en ligne

URL: <a href="https://aides.bretagne.bzh/aides">https://aides.bretagne.bzh/aides</a>

- Direction des Affaires Européennes et Internationales - Conseil régional de Bretagne -

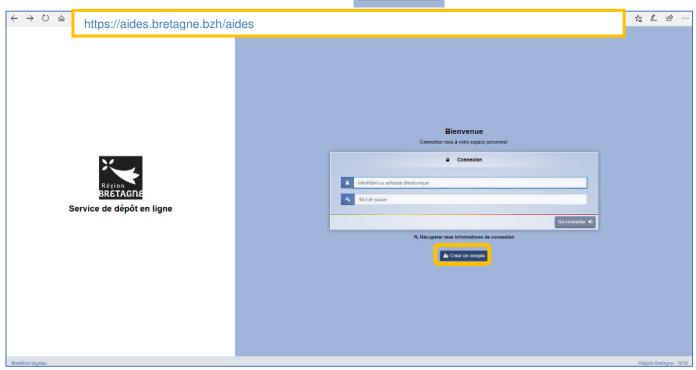
Version 2020

### **ETAPE 1: JE ME CONNECTE**

• Barre d'adresse web : <a href="https://aides.bretagne.bzh/aides">https://aides.bretagne.bzh/aides</a>

## **ETAPE 2: JE CRÉE UN COMPTE USAGER**

• Création d'un compte à partir de l'onglet :



• Renseigner les champs correspondants

⇒ Après cette création, vous recevez un mail automatique de confirmation intitulé « Région Bretagne – activation de votre compte ». Dans ce mail, un lien valable 72 heures sur lequel il faut cliquer pour activer votre compte



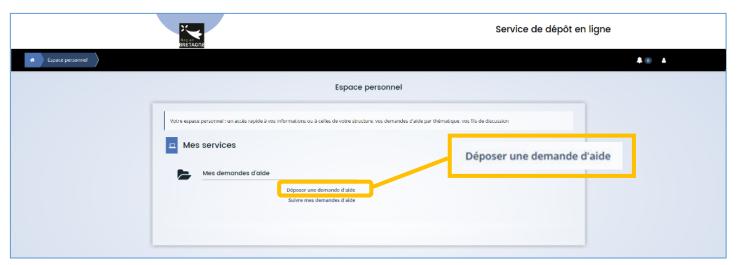
### **ETAPE 3: JE M'IDENTIFIE A PARTIR DE MON COMPTE CRÉE**

• Saisie des identifiants et mot de passe utilisés lors de la création



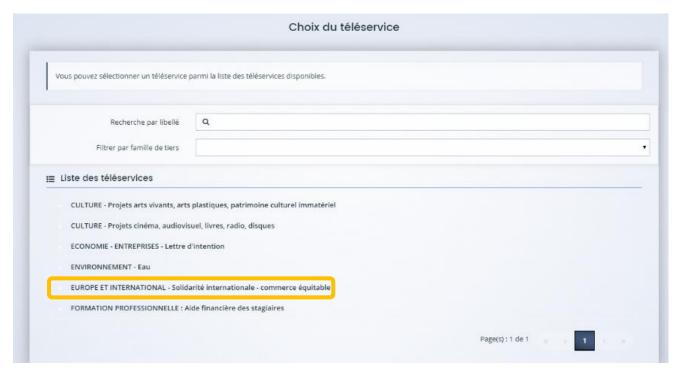
• Accès à l'espace personnel

⇒ Permet de déposer une demande d'aide, de suivre une demande déposée, de recevoir les notifications, de modifier ses informations personnelles



### **ETAPE 4 : JE DÉPOSE MA DEMANDE D'AIDE**

• Choix de la catégorie d'aide



Préambule

Duelques étapes préalables : consultation d'informations

Prendre connaissance de la politique régionale, des modalités, des pièces à joindre et télécharger le dossier technique selon votre type de projet :

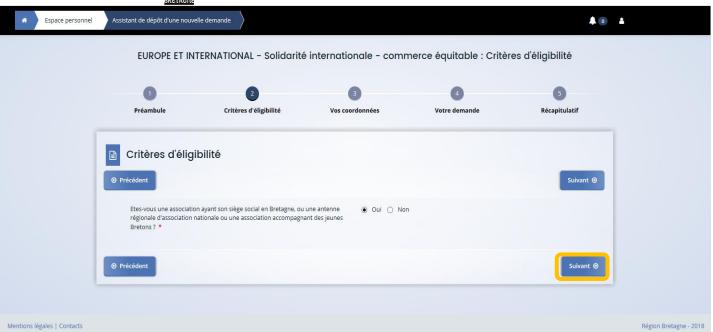


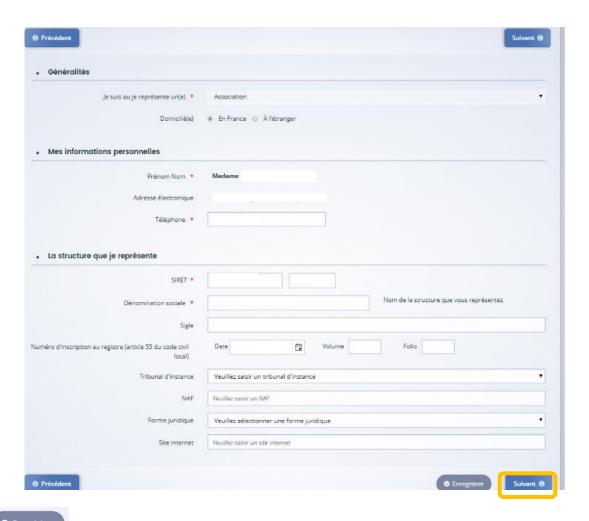
\* : deux « accès rapides » facilitant l'avancement de la procédure au fur et à mesure de la saisie de la demande d'aide

Procéder au dépôt

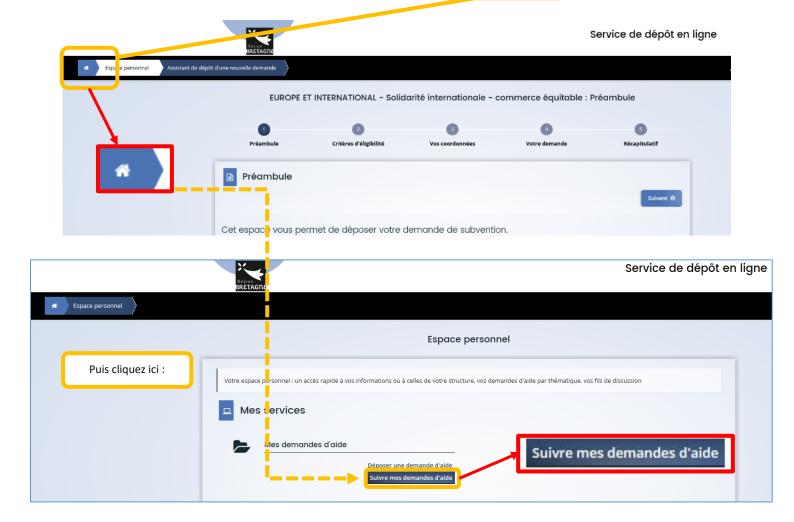


Service de dépôt en ligne

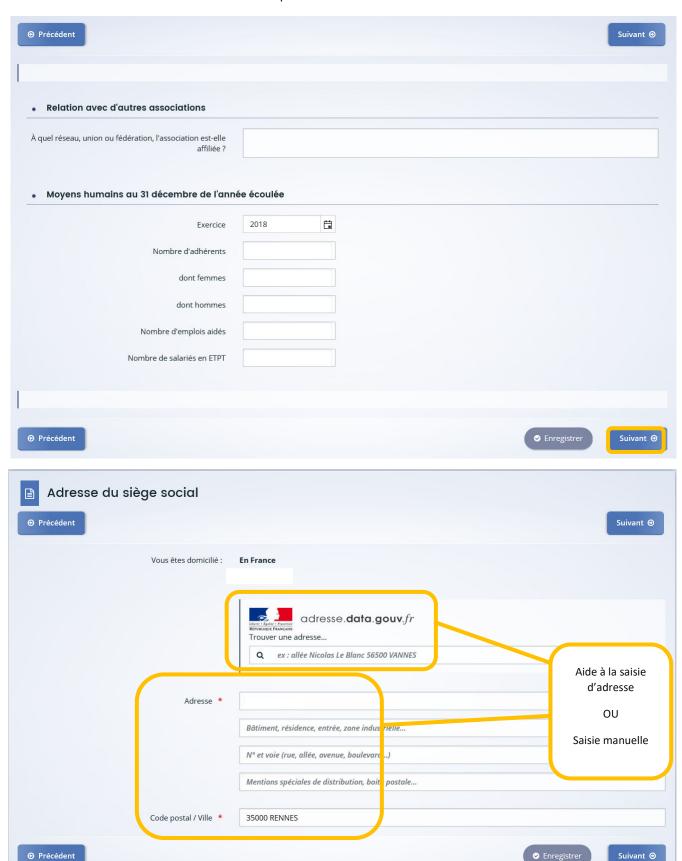


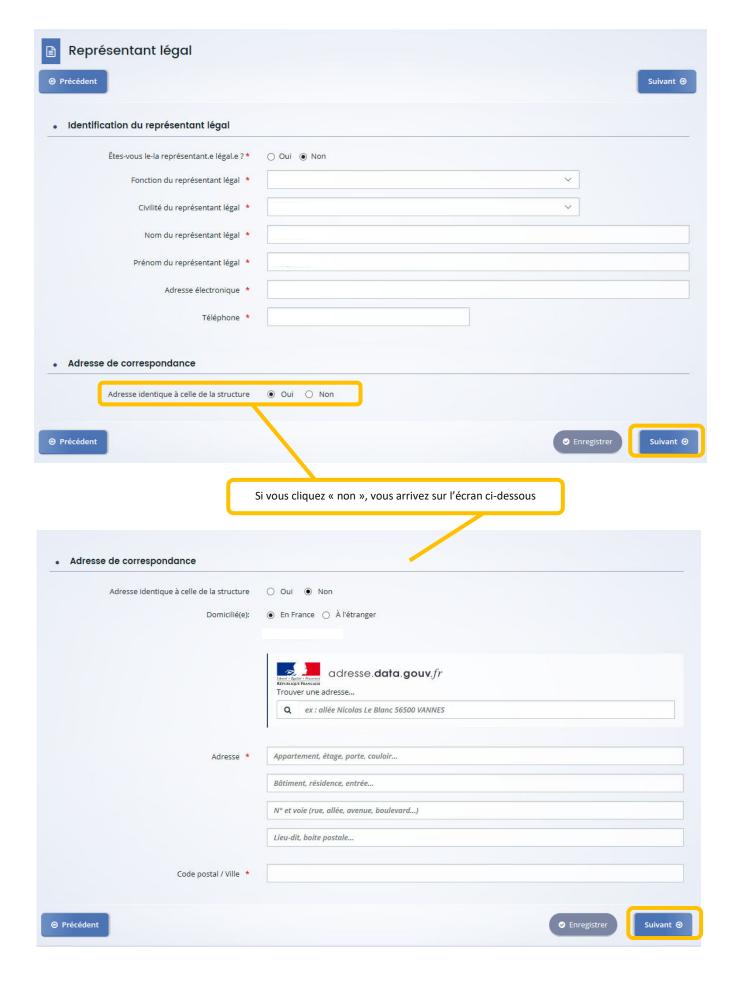


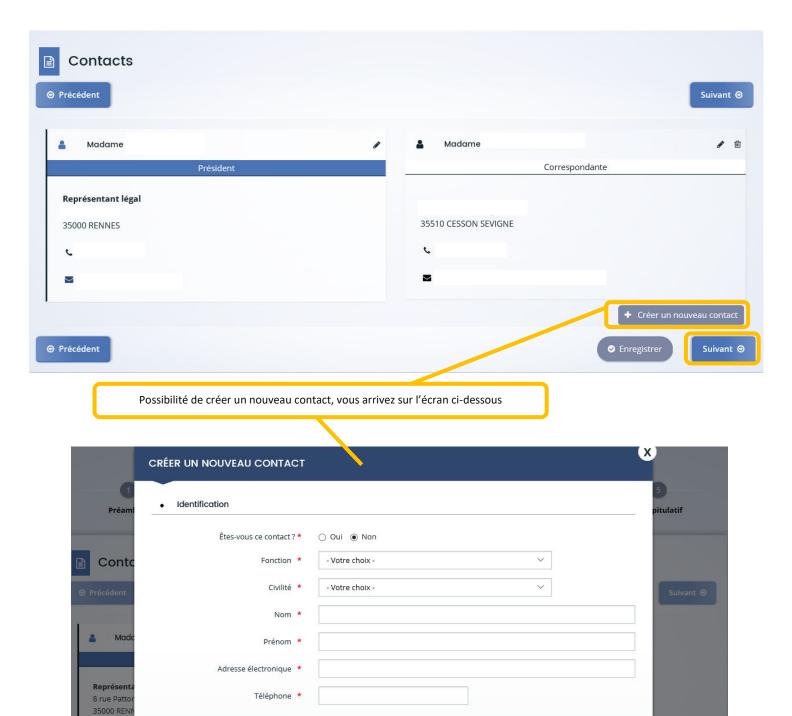
\* : possibilité d'enregistrement de la demande en cours de saisie. Pour retrouver votre dossier en cours de saisie dans la rubrique « suivre mes aides », cliquez sur l'icône d'accueil



Sinon vous arrivez à l'écran ci-dessous en cliquant sur « suivant » :







Annuler

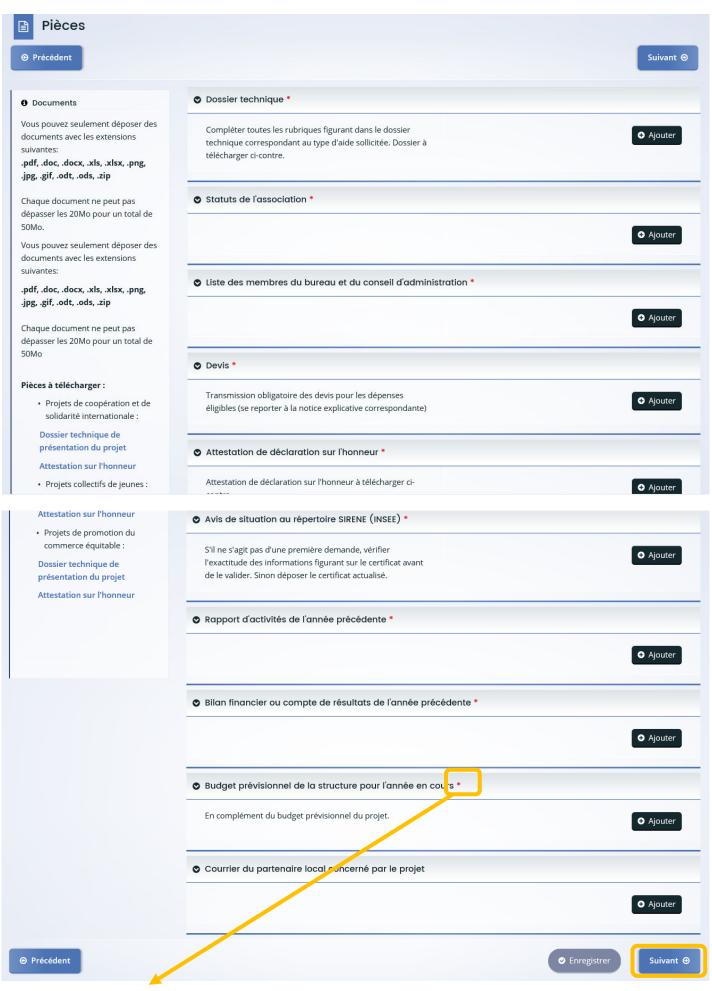
Adresse de correspondance

Adresse identique à celle du siège social 

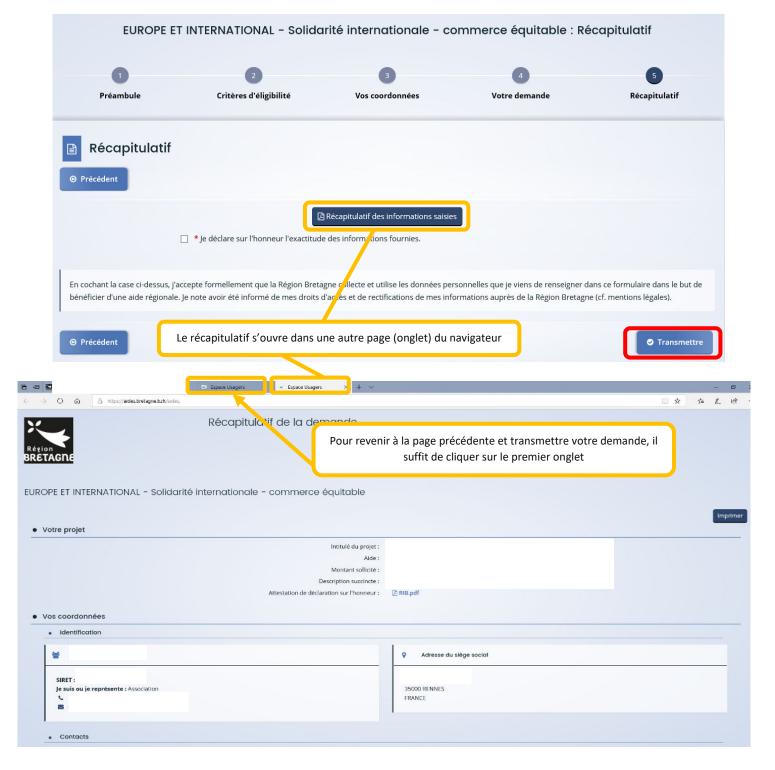
Oui 

Non





<sup>\*</sup> Les documents suivis d'un astérisque sont obligatoires, s'ils ne sont pas joints vous ne pouvez pas continuer la saisie.



⇒ Le dépôt de la demande est terminé. Vous recevez un mail automatique à l'adresse mail renseignée. Il s'intitule « Région Bretagne – Votre demande transmise n°...... », avec en PJ le récapitulatif.

Le service va procéder à l'instruction de votre dossier et pourra solliciter des éléments complémentaires. Dans ce cas vous en serez informé par mail et les informations seront à modifier directement dans le portail des aides.

Toute la procédure d'instruction du dossier (dépôt d'éléments complémentaires, demandes d'informations, échanges... etc.), et du suivi (décision, demandes de paiements et dépôt des justificatifs) se fera <u>obligatoirement</u> dans le portail des aides.

Attention, n'utilisez pas l'adresse mail du gestionnaire ou de l'instructeur pour vos échanges concernant cette demande d'aide ; ceux-ci ne pourront pas être pris en compte.

\* \* \*